



POUR DES  
**LOGEMENTS**  
VRAIMENT  
ABORDABLES

VOTEZ POUR UN AVENIR CHALEUREUX



**PTB**

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

# III. INVESTISSEMENTS SOCIAUX

## CONTENU

15. Un enseignement qui fait briller tout le monde.....	97
16. Réaliser le droit au logement pour tous.....	104
17. Prendre soin de l'humain, du berceau aux vieux jours.....	110
18. Une politique du handicap inclusive .....	115
19. Une culture populaire, participative et diverse .....	120

## 15. UN ENSEIGNEMENT QUI FAIT BRILLER TOUT LE MONDE

Chaque enfant est capable de grandes choses et de développer des compétences scientifiques, techniques, artistiques, linguistiques. Chaque école est capable d'offrir un enseignement de grande qualité et qui fait briller tout le monde. Nous pouvons le réaliser si nous tournons le dos à la politique actuelle d'enseignement à deux vitesses, avec des barrières financières et où l'échec est souvent répandu.

Nous refinançons l'enseignement pour le rendre réellement accessible à tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Nous le transformons pour en faire un enseignement de qualité et de la réussite pour tous.

### CE QUE NOUS VOULONS

#### UN. ENSEIGNEMENT MATERNEL : DE BONNES BASES POUR TOUS LES ENFANTS

- Nous voulons rendre l'enseignement obligatoire dès trois ans, avec une campagne de sensibilisation.
- Nous rendons l'enseignement maternel gratuit. La gratuité doit comprendre le matériel scolaire, les différentes activités, les garderies avant/après les heures de classe et pendant le temps de midi.
- Nous évaluons l'expérience de gratuité des repas dans les 74 écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'étendons progressivement à tout l'enseignement maternel.

#### DEUX. FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Nous réduisons la taille des classes. Jusqu'en deuxième primaire, nous voulons des classes de quinze enfants maximum. Dans les années suivantes, nous voulons au maximum vingt élèves par classe.
- Nous créons un « pool » d'enseignants qui assureront des remplacements immédiats en cas de maladie des titulaires et renforcerons les équipes pédagogiques des écoles.
- Nous formons les enseignants à repérer les difficultés d'apprentissage et à soutenir les élèves en classe. Ils pourront faire appel au « pool » pour aider à résoudre les difficultés scolaires.
- Nous rendons l'enseignement primaire réellement gratuit.
- Les garderies avant/après les cours et durant le temps de midi deviennent gratuites.
- Nous adaptons les cours pour que tous les élèves y trouvent leur place. L'école doit expliquer à tous les enfants ce qu'on attend d'eux.

## TROIS. UN TRONC COMMUN JUSQU'À 16 ANS QUI PRÉPARE À LA VIE FUTURE

- Nous allongeons le tronc commun jusqu'à 16 ans, selon le modèle finlandais. Les élèves suivent les mêmes cours (général, technique et artistique). Après 16 ans, les jeunes effectuent leur choix d'études.
- Nous réformons le contenu des cours pour qu'ils répondent aux défis de la société (crise environnementale, explosion des inégalités...) plutôt qu'aux intérêts des grandes entreprises.
- Nous rendons également l'enseignement secondaire gratuit. Nous commençons par un kit de rentrée scolaire, comprenant le matériel de base, gratuit pour tous les élèves.

## QUATRE. UNE PLACE POUR CHAQUE ÉLÈVE

- Nous lançons un plan pour construire des écoles et créer des places dans les zones en tension, à commencer par Bruxelles, la région liégeoise, ainsi que l'ouest du Brabant wallon.
- Nous travaillons d'urgence à la rénovation des écoles. Nous libérons nos écoles de l'amiante, et les rendons durables.
- Nous centralisons les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. Nous garantissons que chaque enfant puisse choisir une école facilement accessible et socialement mixte.
- Nous privilégions la coopération entre réseaux. À terme, nous travaillons à la mise en place d'un réseau unique pluraliste.
- En dehors des heures scolaires, nous ouvrons les bâtiments aux associations du quartier. La culture, le sport, et le soutien scolaire peuvent ainsi y trouver leur place.
- Nous fournissons des aliments sains à l'école. Cuisiner avec les élèves peut faire partie des leçons. L'échange culinaire international peut également favoriser les liens entre les élèves, les parents et l'équipe éducative.
- Nous généralisons l'enseignement en immersion à Bruxelles pour rendre tous les jeunes bilingues d'ici 2030. Nous favorisons l'apprentissage du néerlandais en Wallonie.

## CINQ. DU PERSONNEL EN SUFFISANCE POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

- Nous augmentons la formation des enseignants en la portant à cinq ans, en concertation avec les syndicats, avec une revalorisation salariale à la clé.
- Nous aidons les jeunes enseignants à ne pas quitter le métier, notamment grâce à un accompagnement individuel en début de carrière par des enseignants expérimentés. Les enseignants de plus de 55 ans pourront ainsi lever le pied.
- Nous rendons le métier d'enseignant plus collectif. Une partie de l'horaire des enseignants doit devenir du travail en équipe.
- Nous facilitons la possibilité de devenir enseignant en cours de carrière. En valorisant les années prescrites dans une autre profession, nous attirons des nouveaux enseignants motivés.
- Nous refinançons l'enseignement. Les besoins augmentent (nouveaux bâtiments, gratuité, réforme de l'enseignement...), les budgets doivent suivre.

## SIX. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RÉUSSITE

- Nous augmentons le taux d'encadrement et renforçons l'aide à la réussite. Nous introduisons le cours « apprendre à étudier » en première année de chaque cursus, et organisons des blocus assistés.
- Nous mettons en place une structure d'accompagnement permettant à l'étudiant de bénéficier d'une aide personnalisée.
- Nous garantissons un accès pour tous à l'enseignement supérieur sans mécanisme de sélection comme des examens ou tests d'entrée.
- Nous diminuons les frais d'inscription, comme étape en vue d'atteindre la gratuité. Nous rendons auto-

matique l'octroi des bourses. Elles doivent couvrir tous les frais d'études.

- Nous construisons et rénovons des logements étudiants publics. Nous généralisons un contrat de bail étudiant type. Nous encadrons les loyers avec une grille contraignante, basée sur des critères objectifs.
- Nous lions le financement de l'enseignement supérieur à la hausse du nombre d'étudiants. Ainsi nous faisons correspondre le financement de l'enseignement supérieur à ses besoins.

## SEPT. UN ENSEIGNEMENT TOURNÉ VERS LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

- Nous encourageons les chaires et les partenariats avec le milieu associatif, les ONG et les syndicats afin de sensibiliser les étudiants aux problématiques dans la société.
- Nous interdisons des chaires d'entreprises privées dans les universités et encadrons strictement les partenariats avec les entreprises privées.
- Nous maintenons les cours visant à répondre aux besoins de la société et à former des citoyens critiques.
- Nous garantissons un numéro Inami pour chaque étudiant en médecine et une nouvelle évaluation de la planification des besoins de personnel de santé.
- Nous mettons fin à la discrimination et rendons le minerval des étudiants internationaux identique à celui des étudiants nationaux.
- Nous encourageons l'adoption de la motion Université hospitalière dans l'ensemble des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## VISION

### UN. ENSEIGNEMENT MATERNEL : DE BONNES BASES POUR TOUS LES ENFANTS

Plus tôt l'enfant va à l'école, meilleures sont ses chances de réussite. Toutes les études s'accordent pour le dire. Nous voulons rendre l'enseignement obligatoire dès trois ans, comme le demandent également de nombreuses associations. Nous assurons une vaste campagne de sensibilisation et prenons des mesures pour éliminer les difficultés pour les parents.

Alors que l'accès à l'éducation est un droit censé être gratuit, l'école reste trop chère pour beaucoup de parents. L'accueil avant ou après les cours s'ajoute encore à la facture. Sans compter les fameuses « taxes tartines », lorsque les parents doivent payer pour que leur enfant ait simplement le droit de s'asseoir à la cantine pour manger ses tartines apportées de la maison.

L'enseignement maternel, primaire et secondaire doit être gratuit. La gratuité doit comprendre le matériel de cours, les différentes activités, les garderies avant/après les heures de classe et pendant le temps de midi.

Nous commençons par rendre l'enseignement maternel entièrement gratuit avant d'étendre cette gratuité aux autres niveaux d'enseignement (primaire puis secondaire). Dans le primaire et le secondaire, nous instaurons un kit de rentrée pour tous les élèves. Ils reçoivent ainsi gratuitement le matériel de base dont ils ont besoin pour les cours. Les garderies avant et après les cours deviendront gratuites et la « taxe tartines » sera entièrement supprimée.

### DEUX. FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Chaque enfant est capable de grandes choses. Mais parfois, un coup de main supplémentaire est nécessaire. C'est pourquoi nous avons besoin de classes plus petites. L'étude américaine STAR a comparé les résultats des élèves de 6 à 10 ans quand ils étaient à 13 ou 15 en classe, ou bien à 22 ou 25. Tout au long de leur carrière scolaire, les élèves des classes plus réduites ont obtenu de meilleurs résultats dans l'enseignement supérieur. Tous les élèves ont enregistré un meilleur acquis d'apprentissage. C'est pourquoi nous proposons de limiter le nombre d'élèves par classe à 15 jusqu'à 8 ans, et à 20 dans les années suivantes du primaire et dans le secondaire.

Nous créons un « pool » de remplacement. Les enseignants du « pool » de remplacement sont engagés pendant 12 mois afin de remplacer des collègues malades dans une certaine région. Entre deux remplacements, ils effectuent des tâches pédagogiques dans une école (enseignant auxiliaire, rattrapage...). Le remplacement rapide des enseignants malades réduira considérablement le nombre d'heures de cours perdues. Aujourd'hui, des élèves prennent parfois du retard parce que certaines matières ne sont pas enseignées pendant un temps assez long. Le « pool » fournit aux enseignants une sécurité d'emploi et aux élèves la certitude d'avoir cours.

Nous voulons sortir de la « culture de l'échec » pour développer une « école de la réussite ». Nous prenons exemple sur la Finlande, où tous les enseignants ont été formés à repérer les difficultés d'apprentissage et à y remédier en classe. Quand la tâche est trop importante ou spécifique, ils peuvent faire appel à un professionnel de la remédiation. Dans la plupart des cas, celui-ci vient en classe et accompagne l'élève dans l'activité qui est en cours. Le but est d'éviter de sortir l'élève de la classe, comme cela se fait toujours en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ce qui stigmatise l'enfant et provoque d'autres difficultés. Aujourd'hui, la remédiation est prise en main trop tard et souvent externalisée avec des écoles de devoirs, payantes ou non.

Nous voulons former les enseignants à repérer les difficultés d'apprentissage et à soutenir les élèves en classe. Lorsque des difficultés importantes surviennent, les enseignants pourront faire appel au « pool » pour aider à résoudre les difficultés.

Enfin, nous sommes convaincus que chaque élève est capable de grandes choses. Pour les familles avec un haut capital culturel (dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur), les enfants savent en général très bien ce que l'école attend d'eux. Mais ce n'est pas le cas de toutes les familles. Il faut donc « partir d'une feuille blanche » et expliquer à chaque enfant ce que l'école attend de lui.

## TROIS. UN TRONC COMMUN JUSQU'À 16 ANS QUI PRÉPARE À LA VIE FUTURE

La Fédération Wallonie-Bruxelles est championne. Championne pour un enseignement de mauvaise qualité, et championne pour un enseignement inégalitaire. Les résultats de nos élèves sont de mauvaise qualité. À 15 ans, plus de la moitié des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont au moins une année de retard. L'inégalité sociale à l'école est favorisée par la présence d'écoles « ghettos » de pauvres ou de riches. La scission précoce en branches d'études hiérarchisées, dès l'âge de 14 ans, fait elle aussi le jeu de la sélection sociale. Cela fait vingt-cinq ans que ces constats sont connus. Vingt-cinq ans que le PS et le cdH (parfois avec Ecolo) gèrent l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et vingt-cinq ans que cela ne s'améliore pas. Depuis le début des années 2000, nous proposons un changement radical, à la hauteur des défis auxquels l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles fait face : l'application du modèle finlandais. Ce système scolaire non seulement donne un enseignement de haute qualité, mais en plus est beaucoup plus égalitaire : les élèves issus de familles pauvres y réussissent beaucoup mieux. Ce système repose sur un tronc commun plus long de dix ans (de la première primaire jusqu'à la quatrième secondaire). Les élèves y reçoivent les mêmes cours, et ceux qui ont de difficultés sont immédiatement aidés en classe. Nous misons sur l'évaluation tout au long de l'année. Nous supprimons le Certificat d'études de base (à 12 ans) et organisons une évaluation commune à la fin du tronc commun. Celui-ci contient des cours qui développent la tête (cours généraux), le corps (cours sportifs), le cœur (cours artistiques) et les mains (cours techniques). À 16 ans, les jeunes peuvent faire leur choix en connaissance de cause.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence propose lui aussi un tronc commun... mais qui n'en est pas tout à fait un. Il dure jusqu'à 15 ans seulement, et il n'est pas tout à fait « commun » : des mécanismes sont prévus pour différencier les élèves. C'est donc un modèle entre les deux qui ne résoudra pas les problèmes.

Le tronc commun doit préparer les jeunes à l'avenir. Nous refusons donc de préparer les élèves aux seuls besoins des grandes entreprises. Nous voulons préparer les jeunes à devenir des citoyens et qu'ils aient un

enseignement polyvalent pour qu'ils puissent s'en sortir sur le marché du travail. Ainsi, nous augmenterons la qualité de l'enseignement pour tous les élèves et toutes les écoles.

## QUATRE. UNE PLACE POUR CHAQUE ÉLÈVE

Il est inacceptable au 21<sup>e</sup> siècle d'encore craindre de ne pas trouver une place dans une école pour son enfant. Cela fait des années que la situation est connue et les projets de construction d'écoles sont insuffisants pour répondre à la croissance de la population scolaire. Ainsi, à Bruxelles, même si on mène à bien tous les projets de construction d'écoles secondaires programmés (ce qui comprend donc des projets qui n'existent aujourd'hui que sur papier et pour lesquels les permis ne sont pas encore octroyés), il manquera plus de 3 000 places dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en 2025. Nous réalisons les projets prévus et nous lançons un plan pour créer des places dans les zones en tension, à commencer par Bruxelles. Nous créons aussi en urgence 1300 places dans l'enseignement fondamental bruxellois pour combler le manque de places. D'autres régions sont également touchées par la pénurie, comme la région liégeoise ainsi que l'ouest du Brabant wallon. Nous lançons également un plan de rénovation des écoles.

Nous voulons sortir de la logique d'appels à projet. Aujourd'hui, le gouvernement lance des appels à projets pour construire ou rénover des écoles, à charge des pouvoirs organisateurs de répondre à ces appels. Conséquence : sans volonté locale, aucune école n'est créée ou rénovée. Nous voulons au contraire partir d'un plan identifiant précisément les besoins. Ce plan prévoira la création ou la rénovation d'écoles là où cela s'avère nécessaire.

Pour avoir une vue objective des besoins, et pour limiter l'arbitraire, nous centralisons les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. Nous privilégions tout ce qui peut faciliter la collaboration entre les réseaux. Cela permettra d'avoir une politique d'inscription plus cohérente. À terme, nous défendons un réseau d'enseignement public unique pluraliste.

Nous apprenons à tous les élèves à vivre la diversité en classe et dans la société. L'enseignement de l'histoire et de l'apport des migrations, des méfaits de l'esclavagisme, du capitalisme et du fascisme doivent recevoir plus de place dans le programme obligatoire.

Nous généralisons l'enseignement en immersion à Bruxelles et favorisons l'apprentissage du néerlandais dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous voulons rendre tous les jeunes Bruxellois bilingues d'ici 2030. C'est un choix politique pour l'unité de la Belgique et pour permettre à tout le monde de se comprendre dans notre pays. La maîtrise du français et du néerlandais est aussi un critère de sélection pour trouver un emploi. Ces classes d'immersion doivent être généralisées.

## CINQ. DU PERSONNEL EN SUFFISANCE POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Nous voulons lutter contre l'abandon précoce des enseignants débutants. À côté de notre proposition de création d'un « pool » d'enseignants, nous aidons les jeunes enseignants notamment grâce à un accompagnement individuel en début de carrière par des enseignants expérimentés. Ceux-ci pourront ainsi souffler un peu en fin de carrière. Les enseignants doivent garder leur ancienneté, quel que soit leur réseau. Cela facilitera le début de carrière des enseignants ainsi que les remplacements.

De nombreuses personnes se découvrent tardivement une vocation pour l'enseignement. Nous voulons faciliter la possibilité de devenir enseignant, notamment en valorisant les années prestées dans une autre profession.

Pour faire face à tous les défis qu'on attend des enseignants, nous augmentons la formation des enseignants à cinq ans. C'est une des clés du succès du modèle scolaire finlandais. Cela permet aussi une revalorisation salariale pour les enseignants.

Les réformes que nous menons (lutte contre le redoublement via le tronc commun, collaboration entre réseaux) permettent d'économiser d'importantes sommes d'argent. Néanmoins, notre programme pour l'enseignement est ambitieux, car les besoins sont immenses : nouveaux bâtiments, gratuité, engagement de professeurs supplémentaires... Grâce à la taxe des millionnaires, nous pouvons augmenter le budget de l'enseignement au niveau national d'au moins un milliard d'euros.

## SIX. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RÉUSSITE

Nous voulons offrir à chaque étudiant un enseignement supérieur de qualité et qui offre une véritable chance de réussir. Cependant, alors que le nombre d'étudiants augmente, le financement reste bloqué par le système de l'enveloppe fermée. Le financement par étudiant a ainsi diminué de plus de 10 % par étudiant dans le supérieur non universitaire et de près de 20 % à l'université ces dix dernières années. Résultat : un encadrement des étudiants insuffisant et un taux d'échec qui atteint aujourd'hui 65 % en première année d'université. Le sous-financement de l'enseignement supérieur est dénoncé depuis de nombreuses années par la Fédération des étudiants francophones (FEF). C'est pourquoi nous voulons sortir du mécanisme de l'enveloppe fermée afin de faire correspondre le financement de l'enseignement supérieur à ses besoins.

Nous augmentons le taux d'encadrement et renforçons l'aide à la réussite à travers des cours de méthodologie obligatoires et valorisés en terme de crédits en première année, l'organisation d'examens blancs facultatifs pour permettre à l'étudiant de se confronter aux conditions d'un réel examen, des blocus assistés dans chaque établissement, l'obligation d'organiser une séance de questions-réponses lors de la dernière semaine de cours, l'obligation de mettre en ligne des questionnaires d'examens corrigés. Nous souhaitons également mettre en place une structure d'accompagnement permettant à l'étudiant de bénéficier d'une aide personnalisée.

Nous garantissons un accès pour tous à l'enseignement supérieur sans mécanisme de sélection comme des examens ou tests d'entrée. Certaines voix se font entendre aujourd'hui pour faire porter la responsabilité de l'important taux d'échec en première année sur les étudiants eux-mêmes. Le MR propose notamment de mieux « orienter » les étudiants et définir lesquels ont les « compétences » pour pouvoir réussir. Cette vision individualisante est aveugle à la principale cause de l'échec : l'inégalité sociale. En effet, le contexte socio-économique reste le principal facteur expliquant la réussite ou non dans l'enseignement supérieur. Le ministre Marcourt lui-même a instauré des mécanismes de sélection dans plusieurs filières universitaires lors de cette législature (comme la médecine), et d'autres filières risquent de subir le même sort (formation des enseignants, psychologie...).

La situation financière de plus en plus précaire de nombreux étudiants constitue non seulement une barrière à l'accès aux études, mais aussi à la réussite. En 2010, les luttes étudiantes menées par la FEF ont permis d'obtenir le gel du minerval à 835 euros ainsi que la gratuité du minerval et des syllabus pour les étudiants boursiers. Nous voulons continuer dans cette voie et diminuer sensiblement les frais d'inscription, comme étape en vue d'atteindre la gratuité comme s'y est d'ailleurs engagée la Belgique en ratifiant le Pacte de New York (pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Minerval, syllabus, logement, transports... Les frais s'accumulent, jusqu'à atteindre entre 8 000 et 12 000 euros pour une année d'étude. De plus en plus d'étudiants se retrouvent dans une situation financière précaire et 25 % d'entre eux sont obligés de travailler — souvent pendant leurs cours — pour pouvoir payer leurs études. Le nombre de demandes de bourse ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre d'étudiants au CPAS.

Pour que le droit à l'aide sociale soit effectif, nous voulons également renforcer et rendre automatique l'octroi des bourses. Les bourses doivent être augmentées afin de couvrir l'entièreté des frais liés aux études et les seuils d'octroi de bourse doivent être relevés. Son automatisation permettra de mettre un terme aux dérives en vigueur à l'heure actuelle.

Le logement représente également un coût important. C'est pour cela qu'il est indispensable d'investir dans des logements étudiants publics à prix démocratique. Nous établirons un plan de construction de loge-

ments étudiants publics, en fonction des besoins, à étudier. Nous discutons avec les autorités académiques des différents établissements afin que celles-ci investissent elles aussi dans la construction de nouveaux logements étudiants. Un contrat de bail étudiant type est mis en place. Nous plaillons pour un encadrement des loyers contraignant, réalisé sur base d'une grille avec des critères objectifs (surface, situation, état du « kot », etc.).

## SEPT. UN ENSEIGNEMENT TOURNÉ VERS LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, ce qui détermine de plus en plus les orientations de l'enseignement supérieur, ce sont les classements internationaux des universités ou les besoins des multinationales, et non les besoins sociaux ou environnementaux. Toutes les recommandations (européennes, nationales), comme le « Décret paysage » du ministre Marcourt, encouragent les partenariats avec les entreprises privées afin de faire correspondre l'enseignement supérieur à leurs besoins. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui gère l'enseignement supérieur francophone est aujourd'hui dirigée par l'ancien vice-président de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Tout un symbole.

Pourtant, notre société fait face à de nombreux défis sociaux et environnementaux comme la crise environnementale, la recherche contre le cancer ou encore la révolution technologique. L'enseignement supérieur pourrait mettre ces défis au centre de l'attention et permettre à la fois de former des citoyens capables de prendre en main ces défis, et de contribuer prioritairement à la recherche dans ces matières.

Les mécanismes de sélection en médecine ont contribué à la pénurie de médecins, à l'encontre des besoins de la société. C'est pourquoi nous défendons la possibilité pour chaque étudiant de recevoir un numéro Inami. Une nouvelle évaluation de la planification du personnel de santé doit être réalisée pour répondre à la pénurie actuelle.

Les étudiants doivent non seulement être préparés au marché du travail, mais aussi à pouvoir réfléchir de manière critique sur notre société. L'enseignement est et reste un service public et les partenariats avec les entreprises privées doivent être strictement encadrés. Les acteurs issus d'entreprises privées n'ont pas leur place dans la direction de l'enseignement supérieur. Nous encourageons au contraire les chaires avec les associations de la société civile et les organisations syndicales afin de sensibiliser les étudiants aux problématiques sociales et leur donner les outils permettant l'action citoyenne et le développement de l'esprit critique.

Le minerval des étudiants doit être identique pour les étudiants nationaux et internationaux. Ces derniers ont vu ces dernières années leur minerval augmenter à plusieurs milliers d'euros.

Enfin, nous proposons l'adoption — dans toutes les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles — de la motion Université hospitalière favorisant la formation, l'encadrement, l'accès, la réussite des personnes migrantes.



# 16. RÉALISER LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

Nous voulons un logement pour tous, accessible, de qualité et 100 % durable. Nous reprenons le contrôle de l'aménagement du territoire et du logement des mains des spéculateurs et promoteurs immobiliers pour répondre aux besoins. Nous élaborons un plan ambitieux de construction de logements sociaux de qualité. Nous reprenons le contrôle sur le marché locatif avec une grille de loyers contraignante. Nous rendons plus facile l'achat de maisons pour les classes populaires.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. BAISSER LES LOYERS

- Pour faire baisser les loyers, nous mettons en place une grille contraignante des loyers au niveau régional qui se base sur le revenu médian et sur la qualité du logement (nombre de chambres, chauffage, superficie, salubrité...).
- Une attestation de conformité sera désormais nécessaire pour mettre un bien en location afin de garantir la qualité du logement. Comme tout véhicule en circulation, chaque logement loué est soumis, chaque année, à ce contrôle de qualité.
- En 2030, personne ne devrait consacrer plus de 30 % de son revenu à des coûts locatifs.

### DEUX. UN ACCÈS PLUS FACILE À L'ACHAT D'UN LOGEMENT POUR LES CLASSES POPULAIRES ET MOYENNES

- Nous révisons la fiscalité immobilière pour que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Pour que les promoteurs immobiliers paient beaucoup plus, les multipropriétaires plus et les petits propriétaires moins.
- Nous appliquons un précompte immobilier et un droit d'enregistrement progressif.
- Nous facilitons l'accès à l'emprunt à taux réduit pour l'achat d'un logement à la nouvelle banque publique.

### TROIS. CONSTRUIRE UN LARGE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Nous rétablissons et réalisons l'engagement d'avoir au moins 10 % de logements sociaux et publics dans chaque commune.
- Nous établissons un master-plan de construction et de rénovation de logements avec une société publique régionale de logement en Wallonie et à Bruxelles. L'objectif est d'atteindre un taux de 20 % de logements sociaux publics pour le parc immobilier wallon et bruxellois d'ici 2030.
- Nous imposons à chaque nouveau projet immobilier privé, de minimum 17 logements, comme charges d'urbanisme, d'avoir un tiers de logements sociaux et un tiers de logement d'achat à prix abordable.
- Une attestation de conformité est délivrée pour chaque logement public en cas de mise en location. La conformité de ce logement est vérifiée une fois/an par la société de logement.
- Nous gelons les loyers des logements sociaux et plafonnons les charges locatives à maximum 10 % du montant du loyer.
- Nous remettons en place en Wallonie les subsides pour la fête des voisins pour les locataires de logements sociaux.
- Nous arrêtons la chasse aux locataires des logements sociaux.

### QUATRE. L'HABITAT DURABLE ET DE QUALITÉ EST UN DROIT

- Nous instaurons un guichet unique chargé de la politique du logement au niveau régional. Cela dans le but de soutenir le citoyen dans toutes ses démarches pour obtenir un logement.

- Nous avançons, avec la Banque d'investissement pour le Climat, des prêts financés par les économies d'énergie (tiers payant) pour permettre la rénovation et l'isolation des logements. Nous réalisons l'isolation de tous les logements sociaux par les autorités publiques.

## CINQ. EN TERMINER AVEC LES LOGEMENTS ET BUREAUX VIDES

- Nous créons des brigades spéciales « bâtiments vides » chargées d'assurer les travaux nécessaires pour pouvoir rapidement remettre les logements vides publics sur le marché locatif.
- Nous publions en toute transparence les rapports des comités d'attribution pour que les gens sachent pourquoi un logement public est vide.
- Nous instaurons un cadastre public (en Wallonie et à Bruxelles) des logements et bureaux vides et des raisons pour lesquelles ces espaces sont inoccupés. Pour réaliser ce cadastre, nous mettons à la disposition des communes suffisamment de personnel.
- Un logement privé qui est vide depuis trois ans est repris en gestion par les services publics. Même chose pour les grands espaces de bureaux vides après un délai d'un an.
- Les propriétaires qui ne peuvent remettre leur bien sur le marché suite à des difficultés financières sont soutenus par les services régionaux pour que le bien puisse être remis en état.

## VISION

Le droit au logement est un droit reconnu comme fondamental. Ce n'est pas du tout le cas dans notre pays. La Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations unies le 10 décembre 1948 stipule pourtant dans son article 25 que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Mais, sur le marché immobilier, la seule loi respectée est celle des moyens financiers. Le marché immobilier est essentiellement laissé aux mains de promoteurs privés et de spéculateurs qui voient Bruxelles et les grandes villes wallonnes comme un immense Monopoly. C'est ce qu'illustre par exemple le cas du site de Tour et Taxis à Bruxelles qui va rapporter au promoteur-acheteur 33 fois la somme versée aux pouvoirs publics.

C'est aussi ce qu'a fait Iret Développement, maître d'œuvre pour le centre commercial Rive gauche à Charleroi, qu'il a vendu par la suite en faisant 100 millions d'euros de bénéfice. Ce ne sont pas les promoteurs qui doivent détenir les clés du marché de l'immobilier. Ce sont les citoyens.

La conséquence, c'est que les jeunes qui débudent maintenant dans la vie ont de plus en plus de mal à avoir accès à l'achat ou à la location d'un logement.

Nous sommes face à une véritable crise du logement, une pénurie de logements accessibles et de qualité. Ainsi, la ministre wallonne du Logement Valérie De Bue admet elle-même qu'il faudra 150 000 logements de plus en Wallonie pour satisfaire la demande qui se manifesterait d'ici 2026. Les besoins à Bruxelles sont tout aussi criants avec une démographie en hausse (plus de 200 000 habitants en plus en vingt ans).

Cette pénurie de logements engendre une pression sur les prix. C'est dans le segment des logements le meilleur marché que cette pression est la plus forte. La conséquence est que ceux qui peuvent acheter sont ceux qui bénéficient d'une aide extérieure. Les autres se retrouvent exclus du marché de l'achat de logement.

Cette montée des prix ne pousse pas les acteurs propriétaires sur le marché locatif à rendre les logements plus qualitatifs. Ce cocktail d'un marché privé non régulé et d'un parc immobilier public très réduit fait que l'offre est souvent chère et de piètre qualité.

## UN. BAISSER LES LOYERS

Le parc locatif représente un tiers du parc immobilier wallon et sept dixièmes du parc immobilier bruxellois, et les prix des loyers explosent. À Bruxelles-Ville, les loyers ont augmenté de plus de 30 % dans les dix dernières années. Dans les communes populaires bruxelloises, les loyers ont encore plus fortement augmenté : près de 50 % de hausse à Schaerbeek et même plus de 60 % à Molenbeek. En dix ans, les loyers ont augmenté de plus de 20 % au-dessus du coût de la vie. Les loyers augmentent donc beaucoup plus vite que les salaires. C'est aussi le cas dans beaucoup de villes en Wallonie.

Et pourtant, ces logements n'ont pas augmenté en taille ou en confort. Au cours de cette période, on peut aussi constater que, pour une partie importante de la population, la part des revenus consacrée aux coûts locatifs est en augmentation constante.

Il est urgent d'instaurer un véritable contrôle des loyers des logements privés afin de stopper cette augmentation. En effet, les coûts locatifs représentent 36 % en moyenne des dépenses d'un ménage wallon locataire et même près de la moitié pour un ménage bruxellois locataire.

Nous voulons que la Région wallonne et la Région bruxelloise instaurent une grille contraignante des loyers. À Bruxelles, les parlementaires du PTB ont introduit un projet de décret dans ce sens en 2015, et en Wallonie en 2016.

Cette grille des loyers contraignante se base sur le revenu médian et sur des critères objectifs : la qualité du logement, le nombre de chambres, le confort, l'économie d'énergie... Nous attribuons à chaque critère un certain nombre de points et chaque point correspond à une somme fixe. Ainsi, nous pouvons déterminer le loyer maximum qui ne pourra pas être dépassé par les propriétaires. Si le propriétaire ne respecte pas la grille des loyers, le locataire aura le droit de s'adresser gratuitement au juge afin que le propriétaire réajuste le loyer.

Cette proposition du PTB a été rediscutée en 2018 en commission au Parlement wallon. Le MR et le cdH s'y sont opposés et le PS s'est abstenu. Le gouvernement MR/CDH a finalement mis sur pied une grille simplement indicative. Ce qui signifie que le locataire qui paie un loyer trop élevé sera juste informé par cette grille qu'il est floué, mais ce sera sans effet sur le propriétaire.

Même chose en Région bruxelloise, où l'instauration par le gouvernement bruxellois (PS-CDH-Défi) d'une grille indicative en 2017 a pour seule conséquence que le propriétaire d'un logement trop cher... n'est pas obligé de baisser le loyer. Comble de cette grille : la référence des loyers de base est trop élevée et laisse une marge au propriétaire. Résultat : selon cette grille, plus de 85 % des loyers ne sont pas trop chers. Un amendement en juillet 2017 du PTB à la nouvelle loi concernant le bail demandant l'instauration d'une grille contraignante a été rejeté par les partis de la majorité régionale.

Or la proposition PTB permettrait au contraire de faire baisser les loyers de 20 % en moyenne, pour revenir aux prix de 2004, avant que les loyers explosent. À Bruxelles, par exemple, pour un loyer de 700 euros à l'heure actuelle, le locataire gagnerait en moyenne 140 euros par mois de pouvoir d'achat. Ce genre de mesure s'applique déjà dans d'autres pays comme les Pays-Bas, ou dans d'autres villes à l'étranger comme Vienne ou Berlin.

Malgré l'explosion des prix, la qualité des logements loués n'est pas en amélioration. Ainsi, près d'un tiers des logements wallons ont des problèmes d'humidité, de chauffage ou provoquent des soucis de santé. Nous voulons aussi instaurer l'obligation pour chaque bien de disposer d'une attestation de conformité permettant d'évaluer la qualité du bien mis en location. Comme tout véhicule mis en circulation, chaque logement loué sera ainsi soumis à un contrôle de qualité. Cette attestation sera soit délivrée par un professionnel du secteur agréé par la commune, soit par les services communaux ou régionaux.

## DEUX. UN ACCÈS PLUS FACILE À L'ACHAT D'UN LOGEMENT POUR LES CLASSES POPULAIRES ET MOYENNES

Actuellement, ce sont surtout les gens ayant les plus gros revenus qui peuvent se permettre d'acheter un bien. Une grande partie des biens sont aussi acquis par des promoteurs immobiliers dans le but de s'enrichir (spéculation).

Or un tiers des jeunes ménages wallons est dans l'impossibilité d'acheter une maison. La hausse du prix d'achat des maisons rend peu accessible le logement à des habitants aux revenus modestes et moyens. Au cours de ces huit dernières années, le prix d'achat d'une maison a fait en moyenne un bond de plus de 18 % en Wallonie. À Bruxelles, le prix moyen d'un appartement dépasse les 250 000 euros.

Nous voulons permettre aux candidats-proprétaires moins nantis de pouvoir acquérir un logement.

Nous voulons réviser la fiscalité immobilière pour qu'elle soit plus progressive, que les promoteurs immobiliers et les grands multipropriétaires (plus de dix logements en location) paient beaucoup plus et les petits propriétaires moins.

Nous le réalisons par une réforme du précompte immobilier qui serait progressif et tiendrait compte du revenu.

Nous mettons aussi en place une réforme des droits d'enregistrement qui seraient allégés pour les habitations de moindre valeur, uniquement dans le cadre d'un achat par un ménage à revenus modestes (pour éviter les effets pervers d'une éventuelle spéculation). Là aussi, nous voulons appliquer le principe de la progressivité.

Nous voulons aussi élargir l'offre de logements à bon marché. C'est possible par l'instauration de charges d'urbanisme pour les grands projets immobiliers des promoteurs privés, obligeant ceux-ci à construire un tiers de logement d'achat à prix abordable.

## TROIS. CONSTRUIRE UN LARGE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Il y a trop peu de logements sociaux par rapport à la demande. Le logement social est considéré comme un parent pauvre des politiques de logement. Les gouvernements wallons et bruxellois (avec la participation de tous les partis traditionnels) qui se sont succédé considèrent le marché immobilier comme la chasse gardée des promoteurs qui font de juteuses affaires dans les centres-ville. Ceux-ci profitent de l'explosion des prix à la location et à l'achat et concentrent les investissements sur des logements destinés à un public à hauts revenus. Dans ces conditions, il est inévitable que les prix augmentent. Les pouvoirs publics peuvent changer cette situation en construisant un large parc de logements publics qui exerce une pression à la baisse sur les prix en augmentant l'offre de logements de qualité et bon marché.

En comparaison avec d'autres pays européens, la Belgique compte une faible proportion de logements sociaux par rapport au nombre de ménages. Les listes et délais d'attente pour obtenir un logement social sont particulièrement longs. Et pourtant, le parc locatif social est en diminution. Entre 2006 et 2016, la Région wallonne a perdu quelque 2 000 logements sociaux. Et cela alors que 40 000 candidats-locataires sont en attente d'un logement social. À Bruxelles, 43 000 personnes sont sur les listes d'attente et seulement 110 logements sociaux sont construits par an.

Pour les partis traditionnels, le logement social se réduit à une solution temporaire destinée aux personnes trop pauvres pour pouvoir avoir accès au parc locatif privé ou pour pouvoir acheter un logement. Notre vision est inverse. Un parc locatif public, étendu et de qualité est une solution à une série de problèmes sociaux et environnementaux.

Nous voulons développer de manière bien plus large le logement social comme élément pour un meilleur pouvoir d'achat, contre la pauvreté, pour une meilleure qualité de vie et pour un meilleur environnement. Nous voulons aussi que des dizaines de milliers de travailleurs accèdent à ces logements. En élargissant le nombre de locataires, avec une partie qui a des revenus plus importants (et qui donc peuvent payer un loyer lié à leur revenu plus important), nous élargissons la base financière et nous pouvons beaucoup plus facilement assumer les investissements nécessaires pour les sociétés de logement. Nous quittons le concept actuel du « logement social parce qu'on a pas le choix » pour aller vers un logement social populaire qui peut accueillir tous ceux qui le souhaitent. Le logement social fait alors partie de la solution, pas du problème. À Vienne et à Amsterdam, le logement public social frôle les 50 %. Aux Pays-Bas, on dépasse un tiers de logements publics dans l'ensemble du parc locatif contre 6 % en Wallonie et 7 % à Bruxelles.

Dans notre pays, après la Seconde Guerre mondiale, le logement social était ouvert à de larges catégories de travailleurs, leur construction était promue et soutenue par des aides publiques. On a même atteint le chiffre de 12 000 logements construits par année dans les années 1970. Ce qui a été arrêté avec la vague des politiques d'austérité des années 1980-1990.

Aujourd'hui, la Région wallonne et la Région bruxelloise ne se posent plus d'objectifs ambitieux en matière de logements sociaux. Elles espèrent que les acteurs privés du marché vont résoudre le problème. Ce qui n'est pas le cas.

Il est temps d'inverser la tendance. Pour garantir une offre suffisante, un seuil de 10 % de logements publics est une obligation élémentaire à respecter pour chaque commune. Or le gouvernement wallon PS-cdH n'avait déjà pas fait grand-chose pour faire respecter ce seuil légal, mais le gouvernement actuel MR-cdH l'a carrément supprimé. Les communes ne sont ainsi plus poussées à construire du logement social. La Région wallonne doit à nouveau rendre effective pour les communes l'obligation de disposer de 10 % de logements sociaux sur leur territoire. Même chose en Région bruxelloise. Mais il faut plus. Beaucoup plus.

La Région wallonne et la Région bruxelloise lancent un vaste master-plan de construction et de rénovation de logements. Ce master-plan est mis sur pied et exécuté par une société publique régionale de construction et de rénovation de logements publics. Cette société chapeaute toute l'offre publique de logements dans la Région (CPAS, commune, AIS...). Cette société publique de logements peut exercer son droit de préemption et peut acheter, rénover et transformer des habitations à vendre en location publique. De cette manière, les logements publics créés sont des « maisons de rangée » intégrées dans la rue et nous évitons les grands blocs d'habitations.

Au niveau de l'ensemble de chacune des Régions, l'objectif est d'atteindre le cap de 20 % de logements publics de l'ensemble du parc immobilier à l'horizon 2030. C'est un objectif ambitieux, mais nécessaire au vu des besoins.

Les promoteurs privés peuvent aussi contribuer à ce qu'il y ait plus de logements sociaux.

Dans toutes les grandes villes wallonnes et à Bruxelles, on voit apparaître des projets immobiliers d'ampleur financés par des promoteurs privés. La création de centres commerciaux et de logements onéreux fait rage. Lorsqu'ils peuvent faire une plus-value, ces promoteurs vendent et s'en vont. Ce n'est pas acceptable.

Les communes peuvent imposer des charges d'urbanisme aux promoteurs de ces projets et la Région wallonne doit les soutenir dans cette démarche. Nous voulons imposer comme charge d'urbanisme une obligation à chaque promoteur d'un nouveau projet immobilier privé excédant 17 logements de construire un tiers de logements sociaux et un tiers de logement d'achat à prix abordable.

Nous voulons aussi protéger les locataires de logements sociaux.

En avril 2018, la ministre wallonne du Logement Valérie De Bue (MR) a décidé de supprimer le subside de

30 000 euros alloué au soutien de la fête des voisins au sein des logements sociaux. Elle a aussi modifié le mode de calcul des loyers des logements sociaux. Ce système de calcul aura pour conséquence d'augmenter certainement les loyers et, de manière très hypothétique, de diminuer les charges. Enfin, la ministre libérale veut aussi organiser la chasse aux logements comptant « trop » de chambres par rapport à la taille du ménage. En effet, selon la composition de votre ménage, vous pouvez accéder à un logement avec plus ou moins de chambres. La ministre veut faire déménager les locataires qui occupent un logement dont le nombre de chambres dépasse ce à quoi ils ont droit. Une décision que les sociétés de logements ne pratiquent pas systématiquement, car, comme elles le reconnaissent, le nombre de pièces ne fait pas la taille du logement et certains appartements sont trop exigus pour des familles malgré un nombre de chambres plus élevé.

## **QUATRE. L'HABITAT DURABLE ET DE QUALITÉ EST UN DROIT**

La question de la rénovation est essentielle. Avec la banque d'investissement pour le climat, nous permettons à chacun de faire des emprunts écologiques autofinancés, via les économies d'énergie engendrées (tiers payant), pour les propriétaires.

Nous créons un guichet régional unique qui aura pour mission de gérer les demandes de location ainsi que d'offrir des informations pratiques utiles quand on cherche à louer ou à acheter.

## **CINQ. EN TERMINER AVEC LES LOGEMENTS ET BUREAUX VIDES**

En Wallonie, il y a entre 15 000 et 20 000 logements qui sont vides. Et il y a 15 000 autres logements vides à Bruxelles. À Bruxelles, il y a aussi près d'un million de mètres carrés de bureaux vides. Un tiers de cette surface peut être utilisée et reconvertie en logements sociaux.

Les logements vides ne peuvent pas exister dans le logement public, en dehors d'un petit nombre de logements de rotation, et il y en a pourtant plus de 5000 en Région wallonne. Il nous faut donc un cadastre précis des logements publics vides en Wallonie et à Bruxelles avec les raisons de cette vacance. Il est nécessaire d'avoir du personnel en suffisance de telle manière à pouvoir rapidement effectuer les travaux nécessaires à la remise en location des logements publics vides. Ainsi, les comités d'attribution peuvent fonctionner à plein régime et attribuer les logements vides.

Pour les logements vides privés, les outils existants comme l'amende administrative et le recours en justice pour cessation d'inoccupation doivent être maintenus et renforcés. Mais il est nécessaire d'en faire davantage.

Là aussi, nous réalisons un cadastre précis et transparent des logements vides. À cet effet, il est essentiel de disposer du personnel public nécessaire. Une ville comme Verviers fait figure d'exemple dans ce combat, car elle a simplement mandaté un de ses agents qui sillonne les rues à la recherche de logements inoccupés.

Un logement vide depuis trois ans doit être repris en gestion par les services publics. Soit par les Agences immobilières sociales qui doivent alors recevoir suffisamment de moyens pour gérer ce logement. Soit par les sociétés publiques de logements qui doivent recevoir les ressources nécessaires pour en assurer la rénovation et la remise sur le marché. Les propriétaires qui ne peuvent remettre leur bien sur le marché suite à des difficultés financières sont soutenus par les services régionaux pour que le bien puisse être remis en état.

# 17. PRENDRE SOIN DE L'HUMAIN, DU BERCEAU AUX VIEUX JOURS

Nous défendons une société solidaire qui prend soin de ses citoyens, du plus jeune âge jusqu'à leurs vieux jours. Mais à l'heure actuelle, la planification des besoins et les investissements publics font partout défaut, tandis que les entreprises privées transforment nos besoins en business lucratif, où les soins ne deviennent accessibles qu'à ceux qui en ont les moyens. Aujourd'hui, trouver une crèche pour son enfant est un parcours du combattant, et vieillir une source d'inquiétude. Nous voulons planifier les besoins et effectuer les investissements publics nécessaires pour y répondre.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. POUVOIR VIEILLIR CHEZ SOI

- Nous développons les services publics indispensables au maintien à domicile des personnes qui le souhaitent.
- Nous faisons la promotion et soutenons l'habitat « Kangourou » et les autres initiatives d'habitat solidaire.
- Nous favorisons la construction de résidences-services sociales.
- Nous réalisons l'automatisation des droits. Nous simplifions les procédures.
- Nous menons des campagnes luttant contre les discriminations et violences à l'égard des aînés.
- Nous imposons aux communes de mettre en place des visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans, à raison de deux visites par an, comme cela se fait au Danemark.

### DEUX. DES PLACES ACCESSIBLES POUR TOUS EN MAISONS DE REPOS, UN MASTER-PLAN PUBLIC POUR LE POPY-BOOM

- Nous plafonnons les tarifs des maisons de repos, qui ne peuvent plus dépasser le montant de la pension.
- D'ici 2030, nous construisons 12 000 nouvelles places dans des maisons de repos plus familiales, répondant prioritairement aux problèmes sociaux et de solitude.
- Nous voulons que le personnel soit en suffisance pour répondre aux besoins, dispose d'un statut sûr et de conditions de travail correctes.
- Nous organisons des inspections dans les maisons de repos pour déceler les situations de maltraitance, mais aussi pour garantir que le personnel est respecté et a les moyens de réaliser son travail correctement.
- Nous soutenons les équipes palliatives multidisciplinaires, aussi bien dans leur démarche d'information que dans l'accompagnement en fin de vie.

### TROIS. UNE CRÈCHE POUR CHAQUE ENFANT

- Nous voulons que chaque besoin de place de crèche soit rencontré. D'ici 2025, nous voulons une place en crèche par deux enfants (contre une pour trois aujourd'hui) sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Nous développons un plan pour créer des places, plutôt que des appels à projets. Les besoins seront répertoriés, et les crèches seront créées en fonction des besoins.
- Nous centralisons les demandes pour éviter les passe-droits et l'arbitraire. Nous traitons tous les parents à égalité.
- Nous limitons la participation financière des parents.

### QUATRE. ASSURANCE AUTONOMIE EN WALLONIE : PAS DE NOUVELLE TAXE

- La prise en charge de la dépendance à cause du vieillissement ou d'un accident est assurée à travers un refinancement de la sécurité sociale. Nous œuvrons à une refédéralisation des compétences en matière de santé.

- Nous nous opposons à l'introduction de l'assurance autonomie telle qu'elle est prévue par le gouvernement wallon. Il s'agit en réalité d'une nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu.
- Pour assurer financièrement les besoins en soins, une réforme des droits de donation sera appliquée qui permettra de dégager des fonds en faisant contribuer les plus fortunés.
- Nous engageons une réforme de la procédure de reconnaissance de la dépendance.

## VISION

### UN. POUVOIR VIEILLIR CHEZ SOI

Les personnes âgées doivent pouvoir participer pleinement aux activités de la collectivité le plus longtemps possible, jouir des mêmes droits que les autres citoyens et vivre leur vieillesse dans la dignité. Nous voulons mettre en place une politique qui leur assure une autonomie, une sécurité, une participation à part entière dans la société et qui leur permette de s'épanouir pleinement.

La grande majorité de nos aînés préfèrent rester le plus longtemps possible chez eux, dans leur maison et dans leur quartier. Nous développons les services publics indispensables au maintien à domicile des personnes qui le souhaitent, tels que les soins infirmiers, l'aide aux travaux ménagers, la livraison de repas sains.

Nous voulons promouvoir l'habitat « Kangourou » qui peut se développer plus rapidement, car demandant moins de moyens financiers. Il s'agit de scinder une maison unifamiliale en deux logements autonomes, mais pas séparés pour autant : le rez-de-chaussée est occupé par la ou les personnes en perte d'autonomie, alors que les étages le sont par un jeune ménage ou un étudiant. La solidarité, le partage et l'entraide entre les générations sont ici de mise. Les modalités d'occupation sont à convenir entre les parties, avec l'encadrement d'un service tiers. Cette alternative lancée en Australie est aujourd'hui développée aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, et donne de bons résultats. Le principe simple permet en prime d'offrir à des ménages ou à des étudiants un accès au logement en dessous des loyers du marché locatif.

Nous favorisons la construction de résidences-services sociales. Ces résidences sont pensées pour permettre à la personne de préserver son autonomie et son intimité, en offrant un cadre confortable et les services nécessaires. Elles seraient « reconvertibles », c'est-à-dire construites pour devenir des logements publics une fois le pic de vieillissement passé.

Nous mettons en place l'automatisation des droits. Le service public vérifie de sa propre initiative si les conditions requises pour octroyer le droit sont remplies, sans que l'ayant droit potentiel ne doive introduire une demande. Dans certains cas, il peut clôturer entièrement cet examen du dossier et octroyer à la personne, sans formalité complémentaire, le droit auquel elle peut prétendre. Il se peut aussi qu'une personne soit un ayant droit potentiel. Elle doit alors en être informée et l'autorité lui demande d'office de communiquer certaines informations afin de pouvoir procéder à l'examen de son dossier. Nous voulons aussi simplifier les procédures (de demande), éviter que la personne doive chaque fois fournir des renseignements qui ont déjà été transmis.

En matière de prévention, nous imposons aux communes de mettre en place des visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans, à raison de deux visites par an, pour repérer la perte d'autonomie le plus précocement possible, comme cela se fait au Danemark. Nous pouvons aussi nous appuyer sur des référents de quartier, en lien avec le niveau communal, pour combattre l'isolement de personnes en perte d'autonomie.

### DEUX. DES PLACES ACCESSIBLES POUR TOUS EN MAISONS DE REPOS, UN MASTER-PLAN PUBLIC POUR RÉPONDRE AU DÉFI DU POPY-BOOM

Le vieillissement de la population belge va s'intensifier jusqu'en 2060. Plus de 2 millions de Belges auront alors plus de 67 ans. Le nombre d'octogénaires va doubler d'ici 2060. Aujourd'hui déjà, les besoins aug-



mentent. Une situation prévisible depuis 70 ans, mais qui n'a pas été planifiée. Plusieurs multinationales ont vu dans le manque d'infrastructures publiques pour répondre à ces besoins une opportunité de faire du profit. Elles appellent cela la « silver economy », le « business argenté », en référence à la couleur des cheveux. Pour ces multinationales, on ne parle pas d'« aîné », mais d'une « part de marché ».

Nous voulons investir afin de répondre aux besoins de nos aînés. D'autre part, nous souhaitons réglementer le marché en plafonnant les coûts d'une maison de repos, en contrôlant la qualité de la prise en charge et en assurant des conditions de travail convenables pour les travailleurs du secteur. Les soins aux aînés ne doivent pas être laissés aux mains du marché.

Nos aînés ont pour la plupart travaillé toute leur vie, mais qu'il s'agisse d'un maintien à domicile ou d'un placement, le montant de la pension ne suffit généralement pas à payer les frais. Environ 75 % des aînés ne disposent pas d'un revenu suffisant pour assumer le coût mensuel en maison de repos, qui a par ailleurs augmenté de 20 % en six ans. La différence retombe donc sur les proches, en général les enfants de la personne en perte d'autonomie. Nous voulons plafonner les tarifs des maisons de repos privées à maximum le montant de la pension.

Nous voulons que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités pour répondre aux besoins de nos aînés et ne les laissent pas aux mains du marché, où seuls les plus aisés peuvent disposer d'un cadre de vie et de soins corrects.

D'ici 2025, nous construisons annuellement 15 établissements d'hébergement de 80 lits (à des opérateurs non marchands) afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière de maisons de repos et de maisons de repos et de soins.

L'actuel gouvernement wallon promet de créer près de 12 000 nouvelles places d'ici 2030. Le plan reste encore vague et, surtout, le soutien public ne serait plus réservé aux opérateurs non marchands (le secteur public et le secteur associatif), mais aussi au secteur privé. Ces aides publiques seraient alors versées à des entreprises privées pourtant déjà très rentables.

Nous voulons investir dans le personnel nécessaire pour garantir des soins et services de qualité, mais aussi pour que les travailleurs puissent réaliser leurs tâches dans un bon état d'esprit et avec un minimum de problèmes physiques et de maladies impliquant des jours d'absence.

Beaucoup de travailleurs du secteur ont par ailleurs alerté de la dégradation de leurs conditions de travail et par conséquent de la qualité des soins qu'ils assurent : toilettes et repas chronométrés, personnes incontinentes dont on ne change le linge qu'une fois par jour (idéalement), alimentation de moins bonne qualité... Nous organisons des inspections dans les maisons de repos privées et publiques pour déceler les situations à problème et de maltraitance, mais aussi pour garantir que le personnel soit respecté et dispose des moyens de réaliser son travail correctement.

Nous soutenons les équipes palliatives multidisciplinaires, aussi bien dans leur démarche d'information que dans l'accompagnement en fin de vie. La demande d'euthanasie, comme l'acte lui-même, doit pouvoir se dire et se poser sans jugement, avec l'encadrement nécessaire. Tout comme l'accompagnement palliatif. Chaque personne doit avoir la liberté de choisir la manière dont elle souhaite terminer sa vie.

## TROIS. UNE CRÈCHE POUR CHAQUE ENFANT

Combiner le travail, la formation ou la recherche de travail avec l'éducation des enfants et le souci de trouver un accueil ou un baby-sitting ne va pas toujours comme sur des roulettes. En outre, les employeurs exigent plus de flexibilité avec des horaires toujours plus variables ; les parents n'ont bien souvent qu'à se débrouiller. Or sans crèche, pas d'emploi, et une vie sociale plus compliquée. Le manque d'investissements publics dans le milieu de l'accueil engendre non seulement une pénurie de places, mais pousse aussi aux partena-

riats public-privé. Et les multinationales y voient un marché lucratif, aux dépens de familles bien entendu.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit dans son plan Cigogne III 6 400 places à créer entre 2019-2022. C'est un premier pas, mais c'est insuffisant pour répondre aux besoins. Nous voulons développer un plan pour aboutir d'ici 2025 à un taux de couverture de 50 % (le rapport entre nombre de places en crèches agréées ou subventionnées par l'ONE et le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans). À terme, nous voulons que chaque parent qui a besoin d'une place en crèche puisse trouver une réponse à l'ONE, dans une crèche subventionnée, avec participation financière limitée.

Nous voulons également sortir de la logique d'appels à projet. Aujourd'hui, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se contente de lancer des appels à projet, à charge de collectivités locales ou d'ASBL de créer des projets. Conséquence : sans volonté locale de créer une crèche, celle-ci ne voit pas le jour. Ce genre de pratiques avantage aussi les localités plus « dynamiques », même si ce n'est pas là que les besoins sont les plus criants. Résultat : certaines communes disposent d'un taux de couverture de plus de 100 % (comme Lasne) alors que d'autres (comme Seraing) sont autour de 10 à 15 %. Loin d'être une variable « naturelle », il s'agit du résultat des politiques menées aux échelons locaux et communautaires depuis des années. Nous voulons au contraire partir d'un plan identifiant précisément les besoins en termes de places de crèche. Ce plan ne fonctionnera pas par appel à projet mais créera les places là où elles sont nécessaires. À Bruxelles, plutôt que de rester au balcon et de garder l'argent sur un compte alors que les besoins en crèche sont criants, la Commission communautaire française (COCOF) créera d'elle-même des crèches.

Enfin, comme cela se fait en Flandre, nous centralisons les demandes de places en crèche. Les parents ne s'inscrivent qu'une seule fois, dans une procédure standardisée. Cette demande de la Ligue des familles permet de lutter contre l'arbitraire, de mieux coller aux besoins des parents, de favoriser la mixité sociale. Enfin, nous traitons tous les parents à égalité : les parents qui cherchent un emploi doivent aussi avoir accès à une place en crèche pour leurs enfants. Ce droit leur est trop souvent refusé aujourd'hui, en donnant la priorité à des parents qui travaillent. Or sans place en crèche, il est beaucoup plus difficile de trouver un emploi.

## **QUATRE. ASSURANCE AUTONOMIE EN WALLONIE : PAS DE NOUVELLE TAXE**

L'assurance autonomie telle que préconisée par le gouvernement wallon couvrirait les dépenses en soins de santé ambulatoires et en aide sociale. Elle aurait deux branches : une aide sous forme de services pour toute personne en perte d'autonomie, à domicile, indépendamment de son âge, assurés par un service d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) agréé par la Région. D'autre part, une allocation spécifique sera versée aux plus de 65 ans qui vivent en résidence ou à domicile. Le montant de cette allocation, l'allocation forfaitaire autonomie (AFA) dépendra des revenus de la personne, de 85 à 571 euros par mois. Cette allocation forfaitaire remplacera l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existant dans la sécurité sociale fédérale. Toute personne qui réside depuis plus de trois ans en Wallonie, en ordre de cotisation et en état de dépendance, pourra y prétendre. Pour financer cette assurance, tout Wallon âgé de 26 ans et plus devra payer une cotisation annuelle de 36 euros (18 pour les bénéficiaires du statut BIM/OMNIO), qui sera perçue par les mutuelles.

Pour nous, la prise en charge de la dépendance à cause du vieillissement ou d'un accident devrait être assurée à toutes et tous à travers un refinancement de la sécurité sociale fédérale. La sixième réforme de l'État a transféré aux Régions les compétences en lien avec les personnes âgées, dont l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA). Cette réforme de l'État fragmente, fractionne et fragilise la sécurité sociale.

Aussi nous défendons une refédéralisation de cette allocation pour les personnes en manque d'autonomie et ainsi que des compétences en matière de santé.

Or, avec ce projet d'assurance autonomie, le gouvernement wallon demande aux citoyens de la Région

wallonne de cotiser pour un problème qu'ils finançaient déjà via les cotisations sociales avant la réforme de l'État. Les besoins supplémentaires liés au vieillissement de la population pourraient être rencontrés en arrêtant de réduire sans cesse les cotisations sociales dites patronales à la sécurité sociale (de 34 % de la masse salariale brute au début des années 1980 à 25 % aujourd'hui). La cotisation forfaitaire obligatoire, liée à l'assurance autonomie, représente également un changement fondamental des règles du jeu dans le système actuel de la sécurité sociale. On passe d'un système qui a pour principe de base la solidarité collective à un système assurantiel forfaitaire et individuel. De plus, elle dispense le grand patronat de contribuer à la solidarité, contrairement à la sécurité sociale. Sous le prétexte de renforcer la sécurité sociale, ce projet en casse la logique.

Nous sommes contre cette nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu. Les moyens octroyés au transfert des compétences d'aide et de soins aux personnes âgées en institution vont par ailleurs se révéler rapidement insuffisants en raison de l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population et des moyens accordés. Car avec le transfert des compétences, les réformes de l'État ont aussi transféré des mécanismes d'assainissement budgétaire auxquels les Régions doivent contribuer. Résultat : la cotisation à l'assurance autonomie augmentera nécessairement et/ou le service rendu sera moindre. Le budget prévu actuellement de 416 millions sera totalement insuffisant et les 36 euros de cotisation devront être revus à la hausse. On l'a vu au nord du pays où le système existe depuis plusieurs années. Afin de réduire les dépenses, les critères d'accès y deviennent de plus en plus stricts. L'aide est refusée à des personnes dont les besoins sont importants, alors même que la cotisation a déjà été doublée de 25 à 50 euros par personne. Une autre dérive probable viendra aussi du caractère obligatoire de cette mesure. En Flandre, si, dans le courant de votre vie, vous sautez trois paiements ou si vous payez tardivement, vous recevez une amende de 250 euros. Le secteur lui-même est fort préoccupé par les répercussions de cette mesure. Les aides familiales craignent que 30 à 40 % de la population actuellement soutenue ne soient plus aidée.

En attendant une réintégration de l'aide à l'autonomie des personnes dépendantes dans la sécurité sociale fédérale, nous finançons des besoins sociaux par une réforme des droits des donations touchant les plus fortunés, par la suppression de la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers). Cette distinction permet aujourd'hui aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession. En mettant un terme à cette niche fiscale pour grandes fortunes, nous pourrions refinancer les caisses régionales de centaines de millions d'euros (voir chapitre fiscalité).

Nous voulons assouplir les conditions et majorer les allocations. Les plafonds d'abattement de revenus fixés dans chaque catégorie selon le degré de handicap doivent être revus à la hausse.

Nous préconisons aussi une réforme dans la procédure de reconnaissance de la dépendance. Nous mettons en place un système d'examen automatique du droit à l'allocation.

# 18. UNE POLITIQUE DU HANDICAP INCLUSIVE

Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie de la société. Nous voulons qu'elles puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne. Et cela passe par le respect des droits des personnes ayant un handicap, avec les budgets nécessaires pour les réaliser.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. GARANTIE DE SOINS ET REVENUS DÉCENTS

- Nous recensons les besoins et identifions les besoins en matière d'accueil et de soins qui ne sont pas rencontrés.
- Nous garantissons des soins pour toutes les personnes confrontées à un handicap. Et ce, pas seulement pour les personnes ayant un important besoin de soins ou qui sont dans une situation d'urgence absolue, mais pour toutes et tous.
- Nous développons une approche proche du sur-mesure. Chaque handicap a ses propres besoins, qui nécessitent une assistance appropriée.
- Nous relevons les indemnités et les allocations au-dessus du seuil de pauvreté européen.
- L'allocation d'intégration est liée au handicap et doit être versée indépendamment du revenu.

### DEUX. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE CIRCUIT RÉGULIER

- Nous favorisons le travail dans le circuit régulier de l'emploi comme première possibilité pour les personnes ayant un handicap.
- Nous garantissons des conditions de travail équivalentes à celles du circuit normal de travail dans des ateliers protégés.
- Nous imposons un quota de 5 % de personnes ayant un handicap dans les pouvoirs publics et les entreprises privées de plus de 20 employés. Un processus concret et suivi étalé sur cinq ans est élaboré à cet effet.

### TROIS. UN HABITAT INCLUSIF, UNE GARANTIE DE MOBILITÉ ET DE SERVICES ACCESSIBLES

- Nous développons une offre de services variée et suffisante afin de permettre aux personnes ayant un handicap de vivre chez elles.
- Nous remboursons entièrement les dispositifs et les travaux nécessaires pour vivre de façon autonome.
- Nous adaptons des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite.
- Nous interdisons et sanctionnons la discrimination à l'encontre des personnes handicapées sur le marché privé du logement.
- Nous créons des centres d'accueil et de résidence supplémentaires, de qualité et adaptés aux personnes avec handicap de grande dépendance.
- Nous incluons la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements.
- Nous supprimons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les parcs, les centres culturels...
- Nous adaptons des guichets pour les personnes en fauteuil roulant.
- Nous installons une signalisation claire également pour les malvoyants.
- Nous rendons les transports en commun totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Nous encourageons les commerçants et les hôteliers à rendre leurs commerces aussi accessibles que possible, y compris les toilettes.
- Nous appliquons des critères accessibles, compréhensibles et serviables aux besoins des personnes ayant des limitations spécifiques.
- Nous garantissons que l'information gouvernementale soit accessible à tous et dans un langage clair. La communication avec les personnes aveugles et malvoyantes ne se fait numériquement que par le biais de formats qui rendent possible l'agrandissement ou la lecture.
- Nous encourageons financièrement les associations à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées.

## QUATRE. UN ENSEIGNEMENT INCLUSIF

- Nous refinançons l'enseignement pour réaliser la pleine inclusion dans l'enseignement ordinaire en règle générale avec l'enseignement spécial en complément.
- Nous assurons des services de garde d'enfants inclusifs.
- Compte tenu de la spécificité et des contraintes différentes, nous organisons un enseignement et des formations spécialisées pour les enseignants.
- Nous offrons gratuitement la logopédie.

## CINQ. APPROCHE PARTICULIÈRE DE L'AUTISME

- Nous garantissons une approche multidisciplinaire tant dans le diagnostic que dans la prise en charge des troubles complexes du développement tels que les troubles du spectre autistique. Cette approche doit être détachée de la psychanalyse.

## SIX. UNE REPRÉSENTATION POSITIVE ET UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Les personnes handicapées sont représentées de façon positive, en particulier dans les médias publics.
- Nous voulons que chacun se familiarise avec les personnes handicapées à travers des campagnes d'information et des rencontres. La réticence à l'égard des personnes handicapées existant chez certains peut ainsi rapidement être dépassée.
- Nous instaurons un conseil consultatif des personnes en situation de handicap, malades ou à mobilité réduite à tous les niveaux de pouvoirs.
- Nous rationalisons la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences.
- Nous interdisons l'enfermement en prison des personnes atteinte d'un handicap mental.

## VISION

Les handicaps moteurs, visuels, auditifs ou mentaux sont une réalité quotidienne et permanente pour 850 000 personnes en Belgique. Cependant, les difficultés que rencontrent un grand nombre de ces personnes sont moins liées à leur handicap ou à leur maladie qu'à la manière dont la société prend la question du handicap en considération. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique en 2009 stipule que les personnes présentant un handicap doivent pouvoir participer effectivement à la vie en société. Toute personne doit pouvoir s'épanouir, s'impliquer et être reconnue dans ses capacités et ses potentiels. Il s'agit de ne pas être discriminé et réduit à son handicap. Trop peu de choses sont mises en place aujourd'hui pour permettre à ces personnes de vivre chez elles, de pouvoir être actrices de leur santé, d'avoir les ressources financières pour mener une vie décente et pour être capables de se déplacer en société. Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie de la société. Nous voulons que ces personnes puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne.

## UN. GARANTIE DE SOINS ET REVENUS DÉCENTS

L'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes avec un handicap affirme qu'elles doivent avoir la possibilité de choisir librement leur lieu de résidence, où et avec qui elles vivent. Elles devraient également avoir accès à un certain nombre de services de soutien, y compris une assistance personnelle. Nous voulons mettre en pratique cette convention.

Aujourd'hui, un choix libre est très difficile lorsque les listes d'attente pour les équipements ou pour les budgets d'aide sont aussi longues. En Flandre, en 2014, 22 000 personnes handicapées se trouvaient sur une liste d'attente pour une forme quelconque de prise en charge. En Wallonie et à Bruxelles, le nombre de personnes en attente d'un séjour dans un établissement ou d'une autre forme de soutien n'était même pas recensé par les autorités publiques. La priorité est d'établir un cadastre des besoins, avec une mise à jour régulière, et établir un plan de prise en charge de ces besoins, avec les budgets nécessaires et un plan pour les rencontrer, plan qui engage plusieurs législatures successives.

Les personnes avec un handicap ont droit à un revenu inconditionnel au-dessus du seuil de pauvreté. En Belgique, 25 % des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 15 % de la population moyenne. Le revenu est l'un des déterminants de l'autonomie des personnes handicapées. Combien de personnes handicapées ne restent pas chez leurs parents en raison de leur faible revenu ? Nous voulons relever au-dessus du seuil de pauvreté les allocations auxquelles les personnes présentant un handicap ou les malades ont droit. Les différentes formules qui améliorent l'accessibilité financière aux soins de santé prévues pour les personnes présentant un handicap ou malades doivent également être octroyées de manière automatique aux bénéficiaires qui y ont droit.

## DEUX. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE CIRCUIT RÉGULIER

Selon l'article 27 de la Convention des Nations unies, les personnes handicapées ont droit à l'emploi sur une base d'égalité avec les autres. Ce qui inclut le droit à la possibilité d'assurer sa subsistance par un emploi librement choisi ou accepté sur le marché du travail et dans un environnement de travail ouvert et inclusif accessible aux personnes handicapées. Trouver un emploi est beaucoup plus difficile pour les personnes handicapées. Moins de la moitié des personnes handicapées travaillent, contre plus de trois quarts des personnes non handicapées. L'emploi dans un lieu de travail protégé ou social est possible à condition que la participation à l'économie régulière soit la première possibilité et que les conditions de travail dans les lieux de travail protégés soient équivalentes à celles du circuit normal du travail. Depuis un certain temps déjà, les autorités publiques se sont fixé comme objectif que 3 % de leurs emplois soient occupés par des personnes handicapées. Or on est à peine à 1,3 % aujourd'hui. Nous libérons les moyens financiers afin de pouvoir aménager le lieu de travail de manière raisonnable pour leur permettre de travailler. Nous faisons également respecter l'obligation d'aménagements raisonnables aux employeurs, opérateurs de formation, organismes de mise à l'emploi et agences d'intérim.

## TROIS. UN HABITAT INCLUSIF, UNE GARANTIE DE MOBILITÉ ET DE SERVICES ACCESSIBLES

Pour permettre aux personnes avec un handicap d'avoir réellement le choix de leur lieu de vie et de leur organisation de vie, nous voulons élargir l'offre de services. Chaque personne doit pouvoir choisir ce qui lui convient le mieux : aide à domicile, service résidentiel, accompagnement à la vie en autonomie... Pour les personnes avec handicap de grande dépendance, nous voulons créer des centres d'accueil et de résidence supplémentaires, de qualité et adaptés.

Nous remboursons entièrement les dispositifs et les travaux nécessaires pour vivre de façon autonome. Des équipements essentiels (comme un ascenseur) ou des transformations d'un logement sont encore être partiellement à charge de la personne avec un handicap. C'est un obstacle pour vivre en société. Trop peu de logements sociaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les personnes avec un handicap font

souvent l'objet d'une discrimination cachée ou manifeste sur le marché locatif en raison de leurs revenus limités. De plus, l'acquisition d'une maison est parfois plus difficile en raison d'une assurance de solde restant dû refusée.

Un problème spécifique est la qualité des initiatives d'aide à la vie autonome à petite échelle qui sont souvent mises en place par les parents fortunés ou d'un crowdfunding. Ces projets devraient également bénéficier d'un financement collectif intégral, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'obstacles financiers pour ceux qui ont moins de moyens.

Les seuils sont souvent trop élevés et les pièges trop importants pour les personnes avec un handicap : trottoirs mal entretenus, passages difficiles, poteaux électriques au milieu des piétons, terrasses trop larges qui obstruent le passage, places de stationnement réservées qui sont occupées. Il n'y a pas assez de bus accessibles aux personnes handicapées et surtout trop peu d'arrêts adaptés. La mobilité et l'accessibilité sont des domaines par excellence pour organiser la démocratie. Les personnes moins mobiles sont les mieux placées pour identifier les nombreux points douloureux et exiger des améliorations.

Nous voulons inclure la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements. Nous supprimons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les crèches, les terrains de jeux, les salles de sport, les piscines, les parcs, les centres culturels, les événements publics. Nous rendons partout les toilettes publiques facilement accessibles. Nous adaptons des guichets pour les personnes en fauteuil roulant, avec une signalisation claire également pour les malvoyants. Nous rendons les transports en commun parfaitement accessibles.

## QUATRE. UN ENSEIGNEMENT RÉELLEMENT INCLUSIF

La Convention des Nations unies implique le droit à l'éducation inclusive. Cela signifie que l'école ordinaire est ouverte à tous les élèves. Pour les élèves handicapés qui ont besoin d'aide, cela signifie que, tout en ayant leur propre parcours d'apprentissage, ils sont intégrés dans l'enseignement ordinaire et qu'ils ne sont pas orientés vers un enseignement spécialisé. Une grande majorité d'enfants handicapés peuvent tout à fait suivre un enseignement normal, à condition qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies : adaptation des salles de classe, mais surtout plus d'enseignants ayant une formation adaptée. Cela signifie évidemment davantage de ressources financières pour l'éducation qui est déjà chroniquement sous-financée. La Wallonie et Bruxelles souffrent d'un manque d'espace dans l'éducation spécialisée de sorte que les parents gardent leurs enfants à la maison. Les enseignants ne reçoivent pas non plus de formation spécifique et la division en différents types ne correspond pas à la réalité. C'est pourquoi la Ligue des droits de l'homme a déposé une plainte collective auprès du Comité européen des droits sociaux en 2017 pour efforts insuffisants pour donner aux élèves handicapés mentaux une place dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire. Cette plainte a été appuyée par Unia et par le Commissaire aux droits de l'enfant d'expression française. Des mesures structurelles doivent être prises pour rendre les établissements, mais également l'apprentissage, accessibles à tous, notamment en adaptant la pédagogie aux élèves. Les enseignants doivent bénéficier rapidement d'un meilleur soutien et de formations approfondies quant à la gestion de la diversité en classe. Le décret du 6 septembre 2017 sur les Aménagements raisonnables doit être mis en pratique sans restrictions.

## CINQ. APPROCHE PARTICULIÈRE DE L'AUTISME

Les troubles du spectre autistique sont une question particulière. L'autisme est un trouble du développement basé sur une anomalie congénitale du cerveau. Jusqu'à il y a une dizaine d'années dominait en Belgique francophone la théorie selon laquelle l'autisme était un trouble psychiatrique qui, selon la psychanalyse, était basé sur un lien mère-enfant perturbé. Pour beaucoup de mères, c'est un véritable traumatisme. Cette approche psychanalytique dommageable a encore une certaine influence. Il est impératif de séparer l'autisme de cette approche psychanalytique. Des équipements, des possibilités d'accompagnement et une

formation spécifiques sont nécessaires pour s'occuper des enfants autistes. Lorsqu'ils atteignent dix-huit ans, les soins sont encore plus difficiles et le besoin de soins est souvent sous-estimé, surtout lorsqu'il s'agit de personnes ayant un talent normal ou élevé en combinaison avec un diagnostic de trouble du spectre autistique. Le diagnostic et l'orientation ne sont pas faciles non plus, il faut des années avant de vraiment connaître quelqu'un qui souffre d'autisme. Nous soutenons la demande des parents d'adultes autistes : un budget solide et une attention aux besoins particuliers des personnes autistes.

## **SIX. UNE REPRÉSENTATION POSITIVE ET UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Il est essentiel d'impliquer les associations représentatives des personnes handicapées dans les décisions concernant le handicap et de tenir compte des personnes présentant un handicap dans les décisions qui sont prises dans les différents domaines de la politique. C'est pourquoi nous voulons instaurer un conseil consultatif des personnes en situation de handicap, malades ou à mobilité réduite à tous les niveaux de pouvoirs. Des conseils consultatifs existent déjà au niveau fédéral, communal et en Région bruxelloise, mais il doit également voir le jour au niveau de la Région wallonne et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous souhaitons que ces conseils puissent se prononcer d'initiative sur toutes les matières susceptibles de les concerner et que le gouvernement soit obligé de les consulter.

Enfin, nous voulons rationaliser la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences. Aujourd'hui, la politique du handicap est rendue inutilement complexe par le partage des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Le financement des soins aux personnes handicapées dans notre pays est un enchevêtrement complexe auquel participent le gouvernement fédéral et les gouvernements constituants. À Bruxelles, les effets néfastes de cette situation sont exacerbés par le fait que les personnes handicapées vivant sur un même territoire dépendent de deux systèmes communautaires différents. Cet enchevêtrement inextricable est à lui seul un plaidoyer en faveur de l'inversion de la division rampante de la sécurité sociale. Elle est injuste et discriminatoire et rend plus difficile pour les personnes présentant un handicap la possibilité de faire respecter leurs droits.



# 19. UNE CULTURE POPULAIRE, PARTICIPATIVE ET DIVERSE

Nous voulons que l'art et la culture soient entre les mains de la société, aussi pour que le plus grand nombre possible de personnes puissent participer activement aux activités artistiques et culturelles. Nous mettons en pratique l'article 23 de la Constitution : « Chacun a droit à l'épanouissement culturel et social. »

Contrairement aux grandes « industries de la création », nous optons pour une vie artistique et culturelle riche. Nous voulons une culture qui part de la base, qui émancipe les gens, en fait des acteurs critiques et les pousse à agir, pour eux-mêmes et pour la société. Nous visons donc une offre large et accordons une place privilégiée à la culture des jeunes.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE, POPULAIRE ET DIVERSE

- Pour encourager les initiatives qui partent de la base, nous voulons des coordinateurs de culture dans tous les quartiers, qui soutiennent les habitants et les artistes des quartiers à exprimer et réaliser leurs projets culturels.
- Nous voulons ouvrir les activités et la programmation des centres culturels aux différentes couches de la population pour que tous puissent s'investir activement dans le développement culturel.
- Nous ouvrons également les académies à de nouvelles formes d'art et de culture. Nous privilégions l'expérience et l'originalité.
- Nous voulons que notre pays participe activement à la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Nous soutenons les initiatives multilingues et multiculturelles.

### DEUX. RENDRE L'ART ET LA CULTURE PLUS ACCESSIBLES

- Nous voulons augmenter le nombre de « journées portes ouvertes » dans les musées.
- Nous encourageons l'accès à la culture numérique en favorisant l'utilisation de logiciels libres, en stimulant les licences creative commons, en créant une bibliothèque et une médiathèque publiques en ligne ainsi qu'en mettant en place une application numérique centrale d'accès aux œuvres culturelles.
- Nous réinstaurons le rôle central des bibliothèques publiques comme lieu d'apprentissage et de renouveau. Chaque commune a besoin d'au moins une bibliothèque de qualité.
- Des freins financiers ne peuvent limiter l'accès aux académies des arts et aux bibliothèques.

### TROIS. DONNER TOUTES LEURS CHANCES AUX JEUNES TALENTS ET À LA CULTURE DES JEUNES

- Nous encourageons la création de lieux permettant à des talents et des nouveaux créateurs de culture de se développer.
- Nous voulons un coordinateur culturel dans chaque école.
- Nous instaurons, tout au long du parcours scolaire, des heures de cours dédiées à la culture et aux arts, avec une attention particulière aux formes non classiques.
- Nous offrons aux jeunes et aux étudiants un Pass Culture gratuit qui doit être valable pour toutes les régions du pays.

### QUATRE. L'ART ET LA CULTURE COMME RICHESSE PUBLIQUE

- Nous voulons plus de salles de qualité et plus de lieux créatifs alternatifs au service de la culture et de l'art.

- Nous augmentons le soutien aux radios et télévisions publiques. Nous devons nous rapprocher de la moyenne européenne et mettons sur pied un Conseil public chargé de veiller à leur indépendance.
- Nous remettons à plat le principe du tax-shelter. L'art et la culture ne peuvent pas être dépendants du sponsoring privé qui les transforme en instruments de publicité.
- Nous empêchons le monde des affaires et le monde bancaire de prendre le contrôle des conseils d'administration des institutions culturelles et les rendons plus ouverts à leurs employés, aux artistes et à la société civile.

## CINQ. RESPECTER LES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE, SOUTENIR LES BÉNÉVOLES

Nous luttons aux côtés des syndicats et des artistes pour améliorer et garantir la sécurité sociale des artistes. Grâce à un statut public qui libère l'artiste des contraintes angoissantes des engagements temporaires et précaires, celui-ci peut s'engager pleinement dans son art, y compris par une implication sociale s'il le souhaite, comme dans un quartier, une école ou la rue.

Nous éradiquons le fléau du travail à la prestation ou au cachet dans le secteur culturel. Le respect inconditionnel des honoraires et des conventions collectives vaut aussi pour le secteur culturel.

Nous voulons sur les lieux du travail créatif une réglementation de l'emploi stricte, qui interdise la discrimination, améliore les droits des femmes et le statut des travailleurs flexibles.

Nous accordons énormément d'importance aux bénévoles et à leur encadrement.

Nous voulons mettre fin au sous-financement global des lieux de culture et assurons une politique de subvention équitable, transparente, tenant compte de la diversité et de la durabilité des projets culturels.

## VISION

La culture peut élargir et approfondir notre compréhension du monde, de la société et de nous-mêmes. L'art et la culture ont un rôle fondamental à jouer lorsqu'il est question d'aller vers une société plus inclusive, plus juste, plus solidaire et plus humaine.

Nous assistons néanmoins à une marchandisation de tout ce qui est lié à la vie culturelle. Rihanna et Johnny Depp pour du parfum, George Clooney pour du café, Picasso pour une voiture : l'artiste est devenu une marque, l'amateur de culture un client et l'art une marchandise. Quand le capital part à la conquête du monde culturel, la société perd son emprise sur l'art et la culture. Ce qui conduit à l'uniformité, à l'appauvrissement et au formatage. Nous voulons inverser cette tendance.

## UN. UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE, POPULAIRE ET DIVERSE

Nous voulons que chacun d'entre nous ait la possibilité de participer à la vie artistique et culturelle. Nous faisons de la place pour tous les goûts et tous les genres, pour une vie artistique et culturelle qui parle à toutes les couches de la société. Nous aspirons à une expérience culturelle active. L'art n'est pas réservé aux personnes ayant des talents hors du commun, c'est une activité à laquelle tout être humain doit pouvoir accéder et dont il a besoin : en tant que consommateur, mais aussi en tant que créateur. La culture ne devrait pas être enfermée dans une tour d'ivoire. Nous voulons valoriser l'art dans toutes ses formes : les pratiques artistiques classiques, mais aussi l'art amateur, la culture populaire, celle portée par les jeunes, les arts de la rue...

Nous misons sur les initiatives culturelles de quartier, qui permettent aux gens de se découvrir et de s'enrichir mutuellement en se nourrissant de la vie qui anime leurs quartiers. En nous inspirant du modèle hollandais des Cultuur Scouts, nous voulons des « coordinateurs de culture » dans tous les quartiers, qui encouragent les habitants et les artistes des quartiers des villes à exprimer et réaliser leurs idées, petites et grandes, dans le domaine de l'art et de la culture. Ces initiatives contribuent à renforcer le tissu social.

Nous encourageons les projets socioartistiques. Pour nous, l'expérience artistique ne peut se limiter aux

musées et aux salles de concert, mais s'étendre aux institutions de soins, aux petites salles, aux rues et aux places publiques.

Nous diversifions la programmation de nos maisons de la culture pour atteindre toutes les couches et tous les segments de la population. Nous recrutons des programmateurs et du personnel venant d'horizons divers afin de pouvoir offrir un large éventail d'options culturelles où chaque personne puisse se reconnaître.

La richesse de la culture se trouve dans sa diversité. Nous ouvrons les académies aux formes d'art et de culture non classiques : hip hop, slam, rap, graffiti, urban-danse, arts visuels, photo... Nous donnons toutes leurs chances aux initiatives innovantes qui partent de la base.

Quand le gouvernement pousse les initiatives culturelles dans les bras du marché, cela conduit à l'appauvrissement et à une culture uniformisée. 80 % de la musique enregistrée dans le monde est distribuée par seulement quatre sociétés. Et on se retrouve donc avec un paysage culturel insipide où les monopoles mènent la danse. Pour répondre à cette tendance, il existe la « Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Cette Convention encourage les pays à élaborer, au plan culturel, des politiques et des mesures pour contrer la menace que représentent ces monopoles. Bien que la Belgique ait ratifié cette Convention, il ne s'est pas encore passé grand-chose. Les prétextes, eux, ne manquent pas : investir de l'argent public dans la culture fausserait la liberté des échanges et la concurrence. Pendant ce temps, l'emprise des monopoles culturels devient de plus en plus étouffante. Il y a un besoin urgent de politiques qui défendent la pluralité et la diversité culturelle.

La réforme de l'État a entraîné une division de la culture entre les communautés linguistiques. Mais le secteur culturel n'en est pas découragé pour autant, et prend des initiatives multilingues. C'est Bruxelles qui prend le plus d'initiatives dans ce domaine. Nous soutenons cette approche multiculturelle. Les initiatives qui transcendent les barrières linguistiques et culturelles et rapprochent les communautés méritent d'être appuyées.

## DEUX. RENDRE L'ART ET LA CULTURE PLUS ACCESSIBLES

Pour beaucoup de gens, les seuils d'accès aux lieux culturels sont trop restrictifs : barrières financières, difficultés d'accès en transports en commun le soir, numérisation de la billetterie, etc.

Nous luttons pour un accès abordable à l'art et à la culture. Quand le Musée du Louvre, à Paris, a commencé à expérimenter l'entrée libre un dimanche par mois, le nombre de visites a augmenté de 60 %. Le public des dimanches libres est plus jeune et on y retrouve aussi plus de travailleurs et de familles avec enfants. À Londres, il est possible de visiter le British Museum, le Tate Modern, la National Gallery et d'autres grands centres culturels sans frais d'entrée.

Le numérique est partout aujourd'hui. Cela crée de nouvelles formes de connexion et d'échange. Mais Internet a été « kidnappé » par quelques grandes sociétés : Apple, Google, Facebook, pour ne citer qu'elles. Celles-ci ne voient pas leur environnement numérique comme un espace public où la fonction sociale et l'attention culturelle ont la priorité. Pour ces géants du Web, c'est avant tout de commerce qu'il s'agit. Nous nous engageons à mettre en œuvre une stratégie de libre accès dans le domaine culturel et encourageons les institutions culturelles à accorder un accès en licence libre à leurs produits et leurs publications numériques par le biais de creative commons. De cette façon, nous abattons les murs qui empêchent les gens de partager leurs connaissances.

Pour rendre les produits culturels accessibles à tous, il est urgent que les pouvoirs publics développent une stratégie centrale de numérisation et de préservation de la culture. Seule une toute petite partie des collections de notre patrimoine culturel et historique a été numérisée, avec une qualité très variable. Un plan d'action central s'impose d'urgence, parce que les décideurs politiques se rejettent la balle et laissent les choses au hasard, et au secteur privé. D'où le besoin d'une bibliothèque numérique centralisée du gouvernement, pour mettre en réseau les institutions et organisations culturelles et scientifiques. Seule une telle plate-forme commune publique permettra de partager les contenus, informations et services entre les

différents départements. Ils pourront aussi se connecter à europeana.eu, le portail qui donne accès aux données image, texte, son et vidéo des produits scientifiques et culturels européens. Une médiathèque publique en ligne est également nécessaire, avec une plate-forme qui offre de la musique, des films et des contenus culturels en ligne.

Nous voulons au moins une bibliothèque par commune et un accès suffisant aux services bibliothécaires au niveau des quartiers. Les bibliothèques publiques sont des lieux d'apprentissage et de rencontre pour les habitants d'un quartier.

Les académies des arts et de musique sont des lieux cruciaux pour le développement des talents et le climat culturel du futur. Nous voulons les soutenir afin qu'elles puissent assurer l'encadrement approfondi dont une école d'art a besoin.

### **TROIS. DONNER TOUTES LEURS CHANCES AUX JEUNES TALENTS ET À LA CULTURE DES JEUNES**

Nous privilégions le développement des talents en accordant une place centrale au talent des jeunes, dans la musique, le cinéma, la danse, l'écriture et autres. Nous ouvrons l'infrastructure culturelle aux jeunes actifs sur la scène culturelle, afin qu'ils aient leur place dans notre champ de travail culturel. Les talents n'ont une chance que si la société leur ouvre la porte.

Nous privilégions la formation culturelle à l'école. Nous voulons accorder une place importante à la culture dans l'éducation et proposer des cours d'initiation aux différentes formes d'art et de culture tout au long du parcours scolaire, à partir du niveau préscolaire. La culture à l'école est plus qu'une simple excursion. Elle doit faire partie intégrante du programme scolaire. Pour cela, nous faisons appel à des artistes et à des organismes artistiques. Nous accueillerons toutes les disciplines artistiques et partirons des expressions culturelles qui parlent aux jeunes. On pense par exemple au mixage DJ, aux clips vidéo, au web design, à l'urban danse, etc.

Aux Pays-Bas, il y a 6 000 enseignants qui travaillent en même temps en tant que coordinateurs culturels. Un certain nombre d'heures est mis à leur disposition spécifiquement à cet effet. Ils veillent à ce que les écoles, les institutions culturelles, les artistes et la commune entrent et restent en contact les uns avec les autres. Ils assurent aussi un meilleur échange d'expériences et de matériel pédagogique. Nous sommes en faveur d'un modèle de ce genre en Belgique.

Nous voulons offrir des Pass Culture gratuits pour les jeunes et les étudiants, qui permettent un accès aux lieux artistiques de toutes les régions du pays. On leur donne ainsi un coup de pouce pour développer leur propre goût et leur vision. On assure ainsi aussi aux organisations artistiques un public large et diversifié pour l'avenir.

### **QUATRE. L'ART ET LA CULTURE COMME RICHESSE PUBLIQUE**

Dans les années 1960 et 1970, le gouvernement a investi dans le développement d'une vaste infrastructure culturelle avec des centres communautaires, des centres culturels, des maisons des jeunes, des académies, des bibliothèques, etc. Cependant, les restrictions budgétaires à partir des années 1990 ont entraîné son démantèlement graduel : bibliothèques, écoles et académies de musique fermées ou plus chères, pénurie de studios, de salles de répétition et d'exposition, de plaines de jeux.

Nous faisons face à un manque criant d'espaces, de locaux et de salles abordables pour les associations socioculturelles, les fêtes, les groupes de théâtre et de musique, les orchestres amateurs, les groupes de jeunes, etc. À cela s'ajoute le besoin d'espaces d'exposition pour les projets expérimentaux et autres qui ne sont pas couverts par le circuit des galeries.

Les chaînes publiques de radio et télévision – RTBF et VRT – et les nouveaux médias sont en concurrence avec des grands conglomerats multimédias qui veulent les pousser à la marge. En même temps, ils sont sous le feu des politiques d'austérité. Les aides de l'État par habitant aux deux chaînes de diffusion nationales sont aujourd'hui parmi les plus faibles d'Europe. Cela se répercute sur les services fournis, mais aussi sur la rémunération et les conditions de travail du personnel : sous-effectifs, pression accrue du travail et contrats médiocres. L'aide doit être au moins conforme à la moyenne européenne. Les diffuseurs nationaux pourront ainsi se convertir en vecteurs à part entière d'un large éventail culturel, y compris au niveau local.

Les radios et télévisions publiques doivent informer sur l'actualité de tout le pays, et pas seulement celle propre à leur Région ou Communauté. Ils ne doivent pas être soumis aux diktats de la politique et du marketing. L'établissement d'un Conseil public avec des représentants des secteurs de la société civile, comme en Allemagne et au Royaume-Uni, peut aider à garantir l'indépendance de la RTBF et de la VRT.

De nombreux centres culturels doivent sacrifier leurs ressources opérationnelles structurelles. Ils sont aujourd'hui obligés de soumettre des demandes de financement projet par projet. Ce sous-financement public ne peut que pousser les créateurs du monde de la culture dans les bras des banques, des industries... ou à augmenter le prix d'accès à leurs œuvres. C'est ainsi que prend forme la marchandisation de la culture. Une chasse aux organisations culturelles et aux professionnels de l'art est ainsi engagée sur le marché. Ils sont jugés sur leur rendement financier et sur le nombre de visiteurs plutôt que sur la qualité de leur travail.

Parallèlement aux coupes budgétaires dans le domaine de la culture, on a développé le tax-shelter, une niche fiscale qui profite aux grands investisseurs. Le tax-shelter agit au détriment d'une politique culturelle publique parce que l'argent de ces investisseurs n'est soudainement plus soumis à un comité d'évaluation. Les grands noms se voient ainsi avantagés alors que les petits sont mis de côté. « Et si on demandait à ces soi-disant grands mécènes de verser leur argent directement au gouvernement sous forme d'impôts ? », entendons-nous dire sur le terrain. Nous demandons une remise à plat du principe du tax-shelter. Nous voulons que tout le monde paie ses impôts correctement, sans évasion ni fraude fiscale. Le gouvernement disposera ainsi des budgets nécessaires pour développer une politique culturelle de qualité.

Pendant ce temps, les places au sein des conseils d'administration de nos grandes institutions culturelles sont de plus en plus occupées par des hommes d'affaires et des banquiers. Ils offrent des cadeaux par-ci et des cadeaux par-là en échange de l'autopromotion et de l'utilisation exclusive de certaines infrastructures culturelles, même quand celles-ci sont de l'État. Nous voulons, au contraire, que toutes les couches de la population soient représentées dans ces conseils d'administration, y compris les professionnels de la culture (artistes et autres), des représentants de la société civile et de groupes défavorisés. Nous rejetons l'ingérence des banques et des grandes entreprises dans les lieux de culture.

## **CINQ. RESPECTER LES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE, SOUTENIR LES BÉNÉVOLES**

Les meilleures réalisations artistiques et créatives sont dans bien des cas le fruit d'une activité libre et indépendante. Or, souvent, les auteurs et interprètes ne touchent pas une juste rémunération de leur travail. Au contraire, les travailleurs de la culture vivent trop souvent à la limite du minimum vital, avec le risque de devenir des pensionnés pauvres. La marchandisation de la culture les contraint à assumer le rôle de flexi-travailleurs et de (faux) indépendants dynamiques, qui enchaînent les contrats précaires. Ils sont « payés » en fonction de ce qu'ils vendent, par « prestation » : une performance, un sketch, un concert, un texte, une traduction... Les répétitions ou la création ne sont pas prises en compte. Cela doit changer. Nous sommes en faveur d'emplois à part entière au lieu d'emplois précaires et de statuts bidon. Les contrats à plus long terme sont une meilleure solution que le « travail à la prestation » d'aujourd'hui. Nous voulons qu'il soit tenu compte de l'ensemble de l'activité du travailleur culturel. Les travailleurs culturels ont droit à un statut social à part entière avec des contrats à long terme garantissant la sécurité sociale.

Sur les lieux du travail créatif, la tolérance zéro doit être appliquée en ce qui concerne la discrimination et

les comportements sexistes et dénigrants. À l'ère du #MeToo, un grand nettoyage est de mise. Grâce à des réglementations strictes en matière d'emploi, des conseillers de confiance et des points de contact confidentiels, nous améliorons les droits des femmes et la position des travailleurs ultra-flexibles dans le secteur.

Nous voulons promouvoir l'idée du « travailleur culturel », à l'instar de ce qui a été fait en France avec les intermittents du spectacle. Nous voulons tenir compte de l'ensemble de l'activité du travailleur culturel. Nous voulons nous assurer que les employeurs du secteur culturel traitent leurs employés avec respect et prennent des mesures basées sur une politique proactive contre la pression croissante du travail résultant des nombreuses années d'austérité dans le secteur.

Nous sommes pour des pratiques plus justes : bonnes conditions de travail, honoraires décents, transparence et participation de ceux qui coopèrent ou collaborent avec une organisation culturelle. Nous voulons obliger le gouvernement à stipuler dans les conditions d'accès aux subsides que les organisations doivent respecter les conventions collectives de travail et les recommandations concernant les honoraires de tous les employés, y compris les indépendants.

Cela suppose bien entendu que les projets en question disposent d'un budget adéquat. Nous voulons mettre fin au sous-financement global des lieux de culture et assurons une politique de subsidiation équitable, transparente, tenant compte de la diversité des projets culturels et permettant d'assurer leur durabilité.

De nombreux emplois dans le secteur culturel ont été supprimés et remplacés par du travail bénévole. C'est notamment le cas des concierges et du personnel de cafétéria de nos centres culturels. L'action bénévole enrichit énormément notre société, mais il n'est pas admissible de supprimer des emplois réguliers et de les remplacer par des bénévoles.

De nombreux groupes artistiques et musicaux locaux, compagnies de théâtre, maisons de jeunes, groupes de personnes âgées, etc. font également appel à des bénévoles. Ils rendent beaucoup de choses possibles. La politique devrait en tenir compte. Ils contribuent à accroître la cohésion sociale. Or la politique actuelle n'y consacre que relativement peu d'énergie. Ce statut doit lui aussi être revalorisé.